Fiche sanitaire

Nom de l'enfant

Alimentation	**OUI**	**NON**
Allergie alimentaire		
Intolérance alimentaire		
Régime alimentaire		

Existe-il ? ***(à préciser)***	**OUI**	**NON**
Un déficit psychomoteur		
Un retard ou des troubles du langage		
Un syndrome d'hyperactivité (enfant hyperkinétique)		
Des tendances hémorragiques (hémophilie, …)		
Une épilepsie (crises convulsives)		
Un diabète		
Des allergies		
Un déficit sensoriel • de l'ouïe • de la vision		
Un besoin de porter des lunettes, une aide auditive ou autre		

Informations supplémentaires

..... *(annexer un certificat médical)*

Existe-il ? ***(à préciser)***	**OUI**	**NON**
La nécessité de la prise continue d'un médicament *Veuillez fournir la fiche « délégation parentale pour l'administration de médicaments » et l'ordonnance médicale.*		

Informations supplémentaires

.....

Inter-Actions
Développement & Action Sociale

Carte de vaccination :

En cas d'une urgence ou d'un accident, la carte de vaccination sera transmise à l'intervenant médical d'urgence afin de favoriser la prise en charge de l'enfant. Le représentant légal sera informé lors de l'accident, mais cette démarche pourra faciliter la prise en charge des intervenants médicaux d'urgence.

Intervention consignée par un médecin traitant	**OUI**	**NON**
Un PAI (Projet d'accueil individualisé)		
Un plan d'action d'urgence		
La nécessité de la prise continue d'un médicament *Veuillez fournir la fiche « délégation parentale pour l'administration de médicaments » et l'ordonnance médicale.*		

Utilisation de la trousse premier secours (crème solaire, désinfectant, sparadraps) :

Lors des activités à la structure d'accueil, nous pourrions avoir besoin d'utiliser notre trousse de premier secours pour gérer les petits incidents. Cette trousse comprend les produits essentiels tels que de la crème solaire pour la protection solaire, du Sistral pour les coups de soleil, de la crème Reparil pour les hématomes et coups, de l'Euceta pour les piqûres, du sparadraps et du spray désinfectant pour les petites plaies, du glucose en cas de malaises.

J'autorise à ce que vous utilisiez votre trousse de premiers secours lors du séjour de mon enfant à la structure d'accueil. Je comprends que cette trousse peut varier en fonction du protocole et des procédures établis par votre service. Je vous autorise à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité de mon enfant en utilisant les équipements et les fournitures de premiers secours disponibles dans vos installations conformément à vos pratiques habituelles.

☐ Oui ☐ Non

Pour garantir que les soins administrés à votre enfant soient en accord avec nos préférences personnelles ou restrictions médicales, je m'engage à informer la structure d'accueil de toute spécificité ou contre-indication concernant l'utilisation de produits de la trousse de premiers secours.

Produits non-autorisés : _____

Facepainting :

A certaines occasions, nous pouvons proposer aux enfants de les maquiller (couleurs, vernis et autres). Cela peut être lors de fêtes, pour des activités et jeux de rôle ou des pièces de théâtre.
Afin d'éviter tout malentendu à ce sujet, nous désirons savoir si nous avons votre accord pour utiliser du maquillage avec votre enfant.

J'autorise mon enfant à se faire maquiller à la structure d'accueil :

☐ Oui ☐ Non



Tique :

Si nous observons une tique chez un enfant, nous allons transmettre l'information au représentant légal, celui-ci décide comment procéder. Deux procédures sont possibles :

- Enlèvement de la tique par les éducateurs : L'éducateur enlève la tique et la mettra dans un récipient avec la date de l'enlèvement ainsi que le nom de l'enfant. Pour que cette procédure entre en vigueur, le prestataire doit recevoir un message électronique avec l'accord du représentant légal.
- Enlèvement de la tique par les parents : Si nous ne recevons pas l'accord, les parents sont priés de récupérer l'enfant au plus vite, pour éviter une propagation de bactéries et de consulter un médecin.

J'autorise mon enfant à se faire enlever la tique à la structure d'accueil après en avoir été averti :

☐ Oui ☐ Non

Le représentant légal (mère, père, tuteur) de l'enfant certifie que l'enfant ne présente aucun symptôme de maladie contagieuse, qu'il n'est pas atteint d'affection cutanée transmissible, qu'il n'est pas porteur de parasites au moment de l'inscription à la structure d'accueil.

Autres observations et conseils :

.....

Les parents s'engagent à informer de tout changement de l'état de santé de leur enfant par lettre, mail ou inscription supplémentaire sur la fiche sanitaire initiale et à remettre une copie de la carte de vaccination pour réagir en cas d'une urgence.

Je déclare avoir lu, compris et accepté les informations de la fiche sanitaire.

Lieu Sandweiler , le

.....	Manon Lamy
Nom et prénom de l'enfant	Nom et prénom du représentant de la structure
.....	Crèche Piwitsch
Nom et prénom du représentant légal	Inter-Actions asbl
.....	
Signature du représentant légal	Signature du représentant de la structure
	SEAJ20250631
	Nr. Agrément

Inter-Actions
Développement & Action Sociale